

## Compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017

Représenté : Mme LEBLANC PUJOL

Excusée : Mme CAPDAREST LASSERRETTE

Absent : M. GUILLOT de SUIDIRAUT

- **Approbation du compte rendu du 18 septembre 2017**

M. MANCEAU indique que Mme BUSTIN avait demandé que l'on ne cite aucun nom dans le compte rendu du conseil municipal. M. MANCEAU avait indiqué que c'était des "cachotteries". D'autre part sur les vidéos de la communauté de commune comme sur les vidéos du conseil de Barsac les noms sont donnés. M. LINKE indique que la CNIL propose de sortir les noms du compte rendu si la personne mise en cause le demande.

M. MANCEAU rappelle qu'il a demandé une copie du protocole d'accord passé entre la commune et M. PEREIRA concernant le portail, la donation du terrain communal, le paiement des actes par la commune. Copie ne lui a toujours pas été donnée.

Concernant les impôts directs M. MANCEAU rappelle qu'en 2008, 220 propriétaires ne payaient pas les impôts dont ils étaient redevables. Il avait demandé qu'on "ne laisse pas trop filer". Mme BUSTIN trouve que c'est énorme. M. MANCEAU indique que certains propriétaires avaient doublé leur surface bâtie sans déclaration. M. FAUGERE indique que 75 piscines n'étaient pas prises en compte. M. le Maire indique que la commission des impôts directs ne se déplace plus, que les redressements se font sur les documents fournis par la Mairie. Pour M. MANCEAU cela veut dire que si les gens ne font pas de déclaration ils ne seront jamais imposés. M. DANAY indique que tout se passe comme avant. M. MANCEAU donne plusieurs exemples : M. DEVEZA, Mme MOUFID, le forage du Cap qui contredisent les dires de M. DANAY.

M. MANCEAU rappelle qu'il avait parlé de la CDC et en particulier d'une décision budgétaire modificative de plus de 1 million d'euros sans avoir réuni la commission des finances.

Vote à l'unanimité

- **Approbation du compte rendu du 3 octobre 2017**

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises Titulaires /	Montant HT
15/09/2017	Mise en peinture des volets et contrevents de la Mairie	CABANNES	6 600.00 €
15/09/2017	Location triennale illuminations de Noël	DECOLUM	9 450.00 € sur 3 ans
25/09/2017	Analyse air intérieur école élémentaire	SOCOTEC	2 910.00 €
26/09/2017	Lancement Consultation marché de maîtrise d'œuvre raccordement STEP de Preignac à la STEP de Toulence		
27/09/2017	Commande panneaux divers	SERI	452.25 €
27/09/2017	Acquisition et installation d'une barrière tournante pour Sanches	SERI	2 904.65 €
28/09/2017	Remplacement électro pompe	XYLEM	1 790.00 €
29/09/2017	Lancement Consultation marché d'assurance RC et flotte automobile 2018-2020		
29/09/2017	Lancement Consultation marché transport des effluents vinicoles 2018-2020		
06/10/2017	Dépôt Déclaration préalable mise en peinture des volets et contrevents		
09/10/2017	Remboursement dommage électrique école élémentaire	Groupama	1 327.70 €

- **Plan de gestion différenciée des espaces publics : Délibération de demande d'aides financières pour l'acquisition de matériel et de fournitures d'aménagement.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans cette démarche et a missionné un bureau d'étude (FREDON Aquitaine) pour établir un plan de gestion différenciée permettant de mettre en pratique de nouveaux modes de gestion respectueux de l'environnement et de la santé.

Il est donc nécessaire d'acheter les matériels suivants :

Outils	Marque	nombre	Caractéristiques	Prix estimatif HT
<b>OUTILLAGE</b>				
Rotofil électrique	Pellenc	1	1 Batterie 1100 comprise + 1 tête réciprocateur	5 018,08 €
cultivions	Pellenc	2	1 Batterie 1100 comprise	
<b>RABOT DE PISTE</b>				
Rabot de piste tracté 120 cm	Avril Industrie	1	120cm adaptable sur tracteur existant	10 940,00 €
Stab net 55	Avril Industrie	1	type motoculteur	6 578,00 €
Balayeuse tracteur	Rabaud	Urbanet	adaptable sur tracteur existant	17 165,00 €
<b>BROYEUR</b>				
Broyeur tracté	Kuhn	1	Avec options déport hydraulique et marteau cuillère	4 900,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>44 601,08 €</b>

#### AIDES FINANCIERES

- Agence de l'eau Adour Garonne (70%) 31 220.76 €
- Conseil départemental de la Gironde (10%) 4 460.11 €
- Autofinancement HT 8 920.21 €

M. MANCEAU parle des subventions qui dans tous les cas sont payées par les concitoyens.

Vote à l'unanimité

- **Constitution des commissions communales**

#### 1° FINANCES – MARCHES PUBLICS

Daniel LABADIE, Maurice ROULLEUX, Jean Michel LECOMTE, Marie Christine BUSTIN, Thomas FILLIATRE, Jean-Pierre MANCEAU.

#### 2° BÂTIMENTS – VOIRIE – CONSTRUCTIONS NEUVES – ASSAINISSEMENT - AMENAGEMENTS URBAINS

Olivier GUILLOT DE SUDUIRAUT, Isabelle GOUBIL, Maurice ROULLEUX, Robert CORSELIS, Bernard DANAY, Sébastien PRADALIER, Daniel LABADIE, Jean Michel LECOMTE

#### 3° ACTION SOCIALE – EMPLOI – AÎNES – MEDIATION ET PROXIMITE

Marie Christine BUSTIN, Carine SCHMITT, Daniel LABADIE, Isabelle GOUBIL, Françoise SABATIER QUEYREL, Bernard DANAY.

#### 4° ECOLES – ENFANCE – JEUNESSE – CULTURE

Agnès LEBLANC PUJOL, Christine FORESTIE, Robert CORSELIS, Jean Michel LECOMTE, Carine SCHMITT, Elisabeth CAPDAREST LASSERRETTE, Maurice ROULLEUX, Didier FAUGERE, Thomas FILLIATRE, Daniel LABADIE.

#### 5° TOURISME – ENVIRONNEMENT – VITICULTURE – PLU

Jean Michel LECOMTE, Elisabeth CAPDAREST LASSERRETTE, Alain MAURIG, Olivier GUILLOT DE SUDUIRAUT, Thomas FILLIATRE, Jean Pierre MANCEAU

#### 6° VIE ECONOMIQUE (commerces, entreprises, artisans) et ASSOCIATIVE

Thomas FILLIATRE, Françoise SABATIER QUEYREL, Sébastien PRADALIER, Alain MAURIG, Marie Christine BUSTIN, Didier FAUGERE

M. FAUGERE constate que Mme LEBLANC PUJOL fait toujours partie de la commission 4 n'ayant pas démissionné du conseil. M. MANCEAU demande si M. GUILLOT DE SUDUIRAUT habite toujours PREIGNAC. M. le Maire confirme que oui.

Remarque : des conseillers exerçant leur profession loin de la commune restent au conseil municipal. Chacun jugera de l'opportunité.

Vote à l'unanimité.

- **Adoption de l'agenda pour accessibilité programmée et autorisation de signer et de présenter la demande d'ad'ap**

La commune de PREIGNAC a élaboré son Ad'AP sur 5 ans pour tout ERP /IOP Communaux, comportant notamment le phasage et le cout annuel des actions projetées ci après :

SITES	nombre de Fiches des obstacles	Estimation travaux € HT
Eglise	0	0,00 €
Espace POUPOT	6	890,00 €
Salle des Fetes	23	6 790,00 €
Maison du Vigneron	2	150,00 €
<b>Sous Total 2018</b>		<b>7 830,00 €</b>
Mairie	11	14 450,00 €
Ecole maternelle	3	4 600,00 €
Ecole primaire + algeco	2	1 240,00 €
blocs sanitaires E El	8	2 200,00 €
Restaurant scolaire	2	2 210,00 €
<b>Sous Total 2019</b>		<b>24 700,00 €</b>
Club House Tennis	12	32 000,00 €
City Stade	2	14 300,00 €
<b>Sous Total 2020</b>		<b>46 300,00 €</b>
Club House Foot	6	20 500,00 €
Batiment du Bybe	3	10 750,00 €
<b>Sous Total 2021</b>		<b>31 250,00 €</b>
Tribunes stade vestiaires	12	51 760,00 €
<b>Sous Total 2022</b>		<b>51 760,00 €</b>
<b>TOTAL sur 5 ans</b>		<b>161 840,00 €</b>
maj 10%		178 024,00 €
arrondi		180 000,00 €

M. DANEY fait remarquer que sur la totalité de la somme, 104 000 € sont prévus pour le foot. M. DANEY voudrait savoir si le partage est possible avec BARSAC. La réponse est qu'un rendez-vous est prévu avec la commune de BARSAC.

M. MANCEAU demande le prix de cette étude. Personne ne connaît le prix de l'étude. M. MANCEAU fait remarquer que des erreurs existent notamment sur la pente des rampes d'accès aux bâtiments et city stade.

Vote à l'unanimité

- **Délégation du conseil municipal au maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Modification de la délibération n°036-2017.**

Est ajouté :

**"De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières."**

Vote à l'unanimité

- **Ouverture d'une opération pour compte de tiers n° 5 : aménagement sécurité le Gard rd 8°4 égalité rd 109**

Vote à l'unanimité

- **Ouverture d'une opération pour compte de tiers n° 6 : aménagement trottoirs Faubourguet vc n° 13**

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°4 budget principal: Aménagement de Sécurité Le Gard, RD8E, Egalité, RD109.**

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
45	4581	ONA	Opérations pour compte de tiers	86 349,00 €
<b>Total</b>				<b>86 349,00 €</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	223	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-86 349,00 €
<b>Total</b>				<b>-86 349,00</b>

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°5 budget principal: Aménagement de trottoirs VC n°13 de Faubourguet.**

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
45	4581	ONA	Opérations pour compte de tiers	38 736,00
<b>Total</b>				<b>38 736,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	223	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-28 736,00
21	2128	206	AUTRES AGENC.et AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-10 000,00
<b>Total</b>				<b>-38 736,00</b>

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°6 budget principal: Aménagement du cimetière procédure de relevage des terrains communs.**

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2116	265	Cimetières	2 204,00
<b>Total</b>				<b>2 204,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	206	AUTRES AGENC.et AMENAGEMENTS DE TERRAINS	- 2 204,00
<b>Total</b>				<b>-2 204,00</b>

Vote unanimité

- **Décision modificative n°7 budget principal : Aménagement du cimetière procédure de relevage des terrains communs.**

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	213	Aménagement Mairie	15 400,00
<b>Total</b>				<b>15 400,00</b>

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	206	AUTRES AGENC.et AMENAGEMENTS DE TERRAINS	- 15 400.00
<b>Total</b>				<b>-15 400,00</b>

Vote unanimité

- **Adhésion de la commune aux services numériques mutualisés du syndicat mixte girondin numérique.**

Vote unanimité

- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, IAU du PLU de la Commune :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
11/10/2017	Consorts CAZEMAJOU	M° HADDAD Stéphane 37 cours du Maréchal Foch 33720 PODENSAC	Henri de Bournazel Section B n°234 203 m <sup>2</sup>
11/10/2017	M DALLA BARBA Antoine Mme FERRARO Franka 1430 Chemin de Gaugens 32350 ORDAN LARROQUE	M° DUBOST Pascale 53 Cours Sadi Carnot 33212 LANGON	Chemin de Jeanton Section B 1124 1980 m <sup>2</sup>
12/10/2017	Mme et M CHAPOULIE 26 rue Hélène Boucher 33700 MERIGNAC	M° BIAIS Pierre André 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX	Rue de la Liberté Section B n°1567 1205 m <sup>2</sup>
13/10/2017	Consorts SCHMITT	M° CHATAIGNER Eric 33 Cours du Général de Gaulle 33430 BAZAS	Chemin du Gard Section B n°68p 892 m <sup>2</sup>

M. FAUGERE demande si le cimetière va être nettoyé. La réponse est positive.

M. MANCEAU demande où on en est de la location de l'étage de la boutique 113. M. FILLIATRE répond qu'il n'y a pas de touche.

*Remarque : peut-être qu'il aurait fallu ne pas toucher au projet initial. Il manque mensuellement de l'argent qui aurait dû financer le projet.*

M. MANCEAU demande où en est la fermeture de la décharge. M. le Maire répond qu'il y a des pourparlers avec la CDC pour trouver des solutions alternatives.

M. FAUGERE indique que le panneau PERETTE est tombé. Il sera remis en place. (toujours pas en place)

M. MANCEAU demande où on en est du rétrécissement devant la poste. M. le Maire indique que l'écluse temporaire restera en place jusqu'à fin décembre. Après des décisions seront prises. M. FILLIATRE indique que les riverains sont satisfaits et que la circulation est ralentie.

M. le Maire fait une communication concernant la propreté de la commune que l'on retrouvera sur mon site :

<http://manceau-preignac.fr/upload/octobre-2017/lors-du-dernier-conseil-municipal.pdf>

M. FILLIATRE félicite M. PRADALIER qui a gagné plusieurs médailles aux Invictus Games (équivalent des jeux olympiques d'athlétisme pour les militaires handicapés) de TORONTO.